

Chapitre 11

LOI DE CRÉDITS N° 1 POUR 2002-2003

(Sanctionnée le 30 novembre 2001)

Considérant qu'il appert, du message du commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2003,

En conséquence, le commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2003.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne peut dépasser 70 335 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2003.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE
SE TERMINANT LE 31 MARS 2003

CRÉDIT N° 2 : IMMOBILISATIONS

| <u>POSTE</u> <u>N°</u> | <u>OBJET</u> | <u>MONTANT</u> |
|------------------------------------|--|-----------------------------|
| 1. | Assemblée législative | 180 000 \$ |
| 2. | Justice | 720 000 |
| 3. | Travaux publics et Services | 6 320 000 |
| 4. | Gouvernement communautaire et Transports | 17 050 000 |
| 5. | Culture, Langue, Aînés et Jeunesse | 535 000 |
| 6. | Éducation | 19 500 000 |
| 7. | Santé et Services sociaux | 5 860 000 |
| 8. | Développement durable | 2 470 000 |
| 9. | Société d'habitation du Nunavut | 17 700 000 |
| CRÉDITS D'IMMOBILISATIONS : | | <u>70 335 000 \$</u> |
| TOTAL DES CRÉDITS : | | <u>70 335 000 \$</u> |